



PRÉFET COODONNATEUR  
DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE  
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PRÉFET DU NORD  
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Lille, le 18 décembre 2017

## Communiqué de presse

### L'ÉTAT INVESTIT DANS LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DANS LE BASSIN DU VERSANT DE LA LYS

**Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, Bertrand Galtier, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et Raymond Gaquère, président du Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL), ont signé la convention cadre du 3<sup>e</sup> programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de la Lys.**

Pour améliorer et garantir, au quotidien, la protection de la population et de leurs biens, l'État et son opérateur, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, financent, aux côtés des collectivités ce programme ambitieux à près de 70 %. Ce soutien représente 16,5 millions d'euros, pour un investissement de 25 millions d'euros.

Fortement marqué par son passé minier, le bassin versant de la Lys, proche de Lille, Lens et Saint-Omer, constitue un territoire attractif mais régulièrement touché par des inondations, dues aux débordements de cours d'eau et aux ruissellements – comme en mai-juin 2016, mai 2017, pour les plus récentes et les plus importantes. Une partie est identifiée comme un territoire à risque important d'inondation (TRI).

Face à ces enjeux importants, les acteurs du territoire, accompagnés par les services de l'Etat, ont élaboré, dans un cadre partenarial, une stratégie de protection, depuis de nombreuses années.

Ce travail exemplaire aboutit, ce lundi 18 décembre, à la signature de la convention cadre du 3<sup>e</sup> PAPI du bassin versant de la Lys, dont le portage est assuré par le SYMSAGEL. Ce programme constitue un outil majeur d'aménagement du territoire.

Les deux précédents PAPI avaient, en effet, pour objectif de réduire les impacts des inondations.

Afin de renforcer encore plus la protection des populations et la prévention des risques, les collectivités membres du SYMSAGEL ont souhaité s'engager dans un 3<sup>e</sup> PAPI pour résorber les points de faibles restants, sur la base d'une analyse fine des vulnérabilités et dans la continuité des précédents programmes. Les services de l'État se sont particulièrement investis dans son élaboration et l'ensemble des acteurs, dont la profession agricole, a été associé.

En matière de lutte contre les inondations, *« les efforts des collectivités et de l'État doivent être maintenus, amplifiés. La démarche PAPI doit intégrer l'ensemble des politiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire ».*

#### La stratégie du PAPI 3 repose sur 6 piliers :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque;
- l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire;
- la protection des enjeux pour les inondations fréquentes;
- l'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques;
- l'amélioration de la surveillance et de la prévision des crues;
- l'exploitation des synergies entre les différents programmes d'actions du bassin versant.

#### Financeurs

- État : 9 294 800 euros (37,90 %)
- Agence de l'eau Artois Picardie : 7 231 183 (29,50 %)
- Collectivités : 7 987 592 euros (32,60 %)

Contact : Christine Brunel - 03 22 82 90 38 - [christine.brunel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christine.brunel@developpement-durable.gouv.fr)